Association des aventuriers de Baden-Powell Adventurers Association of Baden-Powell

Mesures COVID-19 MAJ - 30-01-2022

Ce document contient 3 sections, à savoir l'application du passeport vaccinal, les mesures à prendre pour les réunions ou activités en journées/soirées et enfin, les mesures à respecter pour la tenue de camps avec ou sans couchers.

1. Passeport vaccinal¹:

Le passeport vaccinal est **requis** pour **tous** les membres et bénévoles de l'Association âgés de 13 ans et plus qui souhaitent être présents à une activité et/ou à une réunion organisée par l'Association ou par l'une de ses unités.

Un membre bénévole qui ne souhaite pas fournir de preuve de vaccination est invité à donner de son temps autrement, soit à distance selon les besoins de l'unité ou de l'Association.

Les chefs d'unités sont responsables de valider le passeport vaccinal dès la première participation d'une personne sujette audit passeport via l'application *VaxiCode Verif.* De plus, en tant que vérificateurs, ils devront maintenir à jour la liste des participants aux différentes activités, d'y indiquer la date de validation dudit passeport et d'y apposer leurs initiales. Cette liste devra être fournie à l'Association uniquement à la demande de celle-ci lorsque nécessaire.

L'Association sera responsable de tenir cette même liste pour les participants d'une activité nationale organisée par celle-ci.

¹ Décret # 1173-2021 du 1^{er} septembre 2021, principalement le troisième alinéa (3^e QUE), paragraphes 9 et 10.

2. Mesures COVID pour les réunions habituelles :

À noter que les mesures prévues ci-dessous s'ajoutent à celles en vigueur et imposées par les propriétaires des lieux utilisés lors des réunions et/ou rassemblements.

En tout temps :

- Autant que faire se peut, garder une distanciation physique entre tous et limiter le nombre de contacts lorsque possible;
- Favoriser la création de groupes stables (sizaine, patrouille, etc.) dans l'année lorsque les contacts ou rapprochements sont nécessaires;
- Laver les mains fréquemment ou les désinfecter régulièrement, notamment avant et après l'utilisation de matériel partagé ou de contacts avec autrui;
- Désinfecter le matériel partagé après chaque utilisation;
- Garder autant que faire se peut une distance entre les personnes de résidences différentes:
- Éviter les poignées de main en début et fin de réunion et favoriser le salut sans poignée de main;
- Port du couvre-visage obligatoire lors de covoiturage pour tous les membres et bénévoles de l'Association à l'exception des jeunes de la branche bleue;
- Favoriser les repas ou collations où chacun est responsable de sa propre nourriture. Lorsque cela n'est pas possible, favoriser que tout le monde soit responsable de sa propre vaisselle et éviter les échanges.

À l'intérieur (POSSIBLE UNIQUEMENT POUR LES BRANCHES BLEU, JAUNE ET VERTE) :

- Maximum 25 personnes dans les lieux publics excluant les bénévoles (chefs et assistants). Dans les lieux privés le maximum est réduit à 4 personnes incluant les bénévoles;
- Pour tous les membres et bénévoles de l'Association à l'exception des jeunes de la branche bleue, le port du couvre-visage est <u>obligatoire</u> à l'intérieur;
- Les toilettes peuvent ouvrir, mais le nombre de personnes présentes doit être limité pour permettre le respect d'une distanciation physique, en tout temps, entre les personnes ne résidant pas à la même adresse.

À l'extérieur :

- Pas de maximum dans lieux publics extérieurs. Sur des terrains privés le maximum est de 20 personnes incluant les bénévoles;
- Pour tous les membres et bénévoles de l'Association à l'exception des jeunes de la branche bleue, le port du couvre-visage est <u>fortement</u> <u>encouragé</u> SAUF dans la mesure où la distanciation physique ne peut être respectée. Il devient alors obligatoire. ²

3. Mesures COVID camps:

Camps sans couchers:

Les règles sont les mêmes que pour les réunions régulières.

Camps avec couchers:

Les camps avec couchers sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

² Plus pour d'information sur les mesures COVID (voir section loisirs et sports et rassemblements privés) : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes de sante/covid-19/mesures-en-vigueur.pdf?1643149263